

Communiqué



Dépôt du Rapport de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*

Saint-Hyacinthe, le 20 février 2008 – La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) a rendu son rapport public, le 12 février 2008. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) était présent et attendait avec intérêt le rapport des commissaires dont le mandat était principalement de faire un état de la situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations sur les adaptations à faire, compte tenu :

- des défis de la compétitivité et des revenus agricoles;
- des attentes sociétales;
- de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Rappelons que l'OMVQ avait déposé un mémoire le 27 août 2007, intitulé *L'agriculture et l'agroalimentaire québécois - Pour une approche arrimant santé publique et santé animale*. Plusieurs recommandations y étaient formulées notamment que l'État québécois doit:

- jouer un rôle pour favoriser l'amélioration des statuts sanitaires des entreprises agricoles;
- assurer une surveillance adéquate des entreprises agricoles et des activités de transformation;
- s'impliquer pour limiter les risques d'un usage inapproprié des médicaments destinés aux animaux de consommation;
- préserver ses laboratoires de pathologie animale;
- contribuer à assurer le bien-être des animaux de production.

Après une analyse sommaire du rapport, l'OMVQ ne peut qu'appuyer plusieurs constats dont le fait qu'il faut ouvrir le système actuel au dialogue au sein du secteur agricole et agroalimentaire et avec la société civile. Les recommandations qui suivent rejoignent plusieurs principes ou énoncés cités au mémoire de l'OMVQ :

- *Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'entende avec les représentants des producteurs agricoles et des autres acteurs du secteur agroalimentaire pour adopter un plan d'action préventif en matière de bien-être animal;*
- Que le gouvernement :
 - *encourage le développement de produits québécois différenciés qui sont certifiés provenir de culture ou d'élevage sans pesticide de synthèse, sans hormone de croissance et sans antibiotique utilisé comme facteur de croissance;*
 - *développe des stratégies qui permettent de mobiliser le secteur agricole et agroalimentaire et les chercheurs afin de permettre aux producteurs agricoles de minimiser l'utilisation des pesticides de synthèse et des hormones de croissance;*

- *incite toute la filière agroalimentaire à compléter la mise en place de mesures de contrôle de la qualité des produits et de gestion des risques afin de répondre aux plus hauts standards en matière d'innocuité des aliments;*
- *accélère l'implantation de la traçabilité et incite le gouvernement fédéral et les autres provinces à faire de même;*
- *presse le gouvernement fédéral :*
 - d'empêcher, par une application plus rigoureuse de l'inspection des aliments, l'entrée au Canada d'aliments contenant des résidus de produits interdits d'usage ou de viandes provenant d'animaux nourris avec des substances interdites au Canada en raison des risques qu'elles présentent pour la santé;
 - de s'assurer que les importateurs de produits alimentaires au Canada assument leurs responsabilités à l'égard de l'innocuité des aliments qu'ils font venir de l'étranger.
- *favorise la mise à niveau du nombre des personnes-ressources affectées à la santé animale et à l'inspection des aliments et la collaboration en ces matières avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;*

Le rapport de la CAAAQ propose des réformes ambitieuses et soumet au gouvernement un plan de mise en oeuvre de ses principales recommandations. L'OMVQ procédera, dans les prochaines semaines, avec les membres du comité de rédaction du mémoire, à l'analyse du rapport et du rôle à jouer dans les prochaines étapes de cette mise en oeuvre.

Nous invitons les membres de l'OMVQ ainsi que les organismes du secteur vétérinaire à consulter le rapport de la CAAAQ sur le site www.caaaq.gouv.qc.ca et nous faire part de leurs commentaires à l'adresse suivante : omvq@omvq.qc.ca